

Bombardier lance un ambitieux projet de covoiturage

D'autres initiatives semblables suivront, affirme l'Agence métropolitaine de transport

RÉJEAN BOURDEAU

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) et Bombardier aéronautique lancent un programme de covoiturage pour réduire de 800 le nombre de véhicules utilisés par les employés de l'usine de Dorval, d'ici un an.

« C'est un objectif ambitieux si on considère que nous avons 5000 employés dans l'usine d'assemblage et dans le centre administratif », a reconnu Nicole L'Écuyer-Demers, vice-présidente, ressources humaines, pour les opérations de Canadair.

Lors d'une conférence de presse tenue hier dans les bureaux de l'AMT, elle a toutefois indiqué qu'en « cinq jours, 233 employés se sont inscrits et 52 équipes de covoiturage ont été formées ».

Selon Bombardier, 93 % des employés de Dorval voyagent seuls dans leur voiture, 5 % partagent un

véhicule et 2 % utilisent le transport en commun.

Il faut dire que la croissance rapide de Bombardier ne lui laisse pas le choix de trouver des solutions novatrices. Dans les prochains mois, la société prévoit l'embauche de 600 employés, alors qu'il est « impossible d'agrandir les stationnements et que l'accès aux abords du site devient de plus en plus difficile à cause de la congestion ».

Tous ces problèmes d'engorgement et de pollution ont convaincu l'AMT de mettre au point des programmes de covoiturage pour éliminer 4000 automobiles du réseau

routier de la grande région de Montréal, d'ici les 14 prochains mois. Quelque 1,1 million de véhicules empruntent les axes routiers aux heures de pointes du matin.

Une première

« Cette expérience pilote lancée avec Bombardier est une première, mais elle sera suivie par d'autres grandes entreprises dans les prochains mois », a déclaré Florence Junca-Adenot, la présidente-directrice générale de l'AMT. Elle a précisé qu'un projet avec une municipalité pourrait aussi voir le jour sous peu.

La présidente évalue à environ 50 000 \$ les déboursés de l'AMT pour développer les outils informatiques et tous les équipements de support. « Ce ne sera pas récurrent, a-t-elle ajouté. Tous ces outils seront utilisés pour tous les programmes de covoiturage à venir. »

Les frais de Bombardier seront aussi de 50 000 \$ si on considère la logistique, la publicité et le temps alloué au projet depuis le mois de juin.

Pour présenter les avantages du covoiturage à ses employés, l'entreprise a préparé un dépliant et une lettre d'information dans laquelle on offre aux participants un stationnement privilégié plus près de l'entreprise, sans oublier quatre bons de taxi de 20 \$ par année, pour des retours garantis à la maison.

De plus, on rappelle que le covoiturage est un moyen de transport économique. Selon une étude CAA-Québec de 1998, il en coûte quelque 7000 \$ par année pour rouler 20 000 km en voiture.

Jumelage par ordinateur

Pour faciliter la planification, un logiciel de jumelage permet de former des équipages de trois ou quatre employés. Un guide contenant les règles de bonne entente est remis aux participants tandis que des tableaux d'affichage les tiennent au courant de l'évolution du programme. Les participants choisissent entre eux leur façon de procéder : avec un seul ou plusieurs chauffeurs ; des rendez-vous dans les stationnements publics ou aux résidences.

Bombardier étudie également la possibilité d'implanter un nouveau service de transport par navette express. Pour éviter les périodes de pointe, les heures de travail des employés ont aussi été réaménagées, a souligné Mme L'Écuyer-Demers.